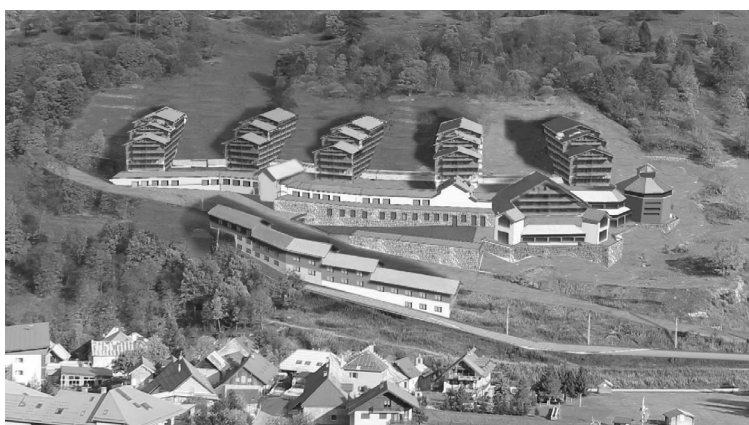


Sur l'UTN S4 portant sur la création d'un Club Med à Valloire :

- Pour la station, l'opportunité du projet est indéniable pour pérenniser l'activité économique à court et moyen terme.
- Pour l'« esprit de village » à savoir disposer d'espaces de vies habités en permanence, la réalisation de ce projet serait une concession (mais il faut savoir les accepter, d'autres grands ensembles touristiques sont déjà présent sur la commune).



Le hameau des Verneys : différentes typologies architecturales



Vues frontales du projet.

Source : Anne-Christel MAGNIN <https://www.facebook.com/groups/8839417724/>

Un village dénaturé ou valorisé ?

Depuis la publication du projet, parmi les expressions qui reviennent souvent, beaucoup l'accusent de dénaturer le hameau. Quelle est donc la particularité du village qui justifierait une volonté de préservation aussi tenace ?

- Du point de vue architectural, le village des Verneys présente différentes typologies qui sortent de l'architecture traditionnelle (villégiature des années 1960, infrastructures touristiques des années 1960 et 1980, constructions et transformation récentes...). L'identité architecturale du village est donc multiple, et ne peut à ce titre représenter *la* spécificité du lieu.

- Du point de vue urbain, les villages des Verneys et des Choseaux ont globalement conservé leur organisation traditionnelle et ont été complété par des opérations récentes, plus ou moins importantes mais en totale rupture (ex : petit habitat individuel, résidence Thimel, Arolles, etc...).

Il en ressort 3 typologies urbaines : l'organisation concentrique traditionnelle des Choseaux-Verneys ; l'implantation linéaire et perpendiculaire à la pente des Verneys le long de «l'ancien chemin du Galibier» et l'urbanisation touristique récente qui déroge souvent à ces 2 logiques.

Est-ce dénaturer le hameau que de proposer une typologie supplémentaire avec le Club-Med ? Bien sûr tout dépend des principes choisis et il faut bien reconnaître que la répétition de 5 volumes identiques de gros garabit et les continuités parallèles à la pente accentuent l'idée d'une opération hors contexte. Malgré cet absence de dialogue, il est nécessaire de s'assurer que l'on puisse dire : « visuellement le site sera mieux avec ».



• Géographiquement, on constate que la zone urbanisée des Verneys se limite aux pentes les plus douces du secteur, à savoir le fond de vallée. Ce principe caractérise les hameaux traditionnels qui se sont installés sur les parties les plus accueillantes de leur territoire.

En créant une extension du hameau sur les premières fortes pentes environnantes, non seulement l'étalement urbain n'apporterait pas de *plus-value* paysagère à la vallée, mais le village perdrait son caractère fondamental. C'est notamment pour cette raison que jusqu'à l'été 2017, date des premières rumeurs sur le choix du site retenu par le Club Med, personne n'avais jamais osé imaginer la moindre construction sur ce versant.



Vues du hameau des Verneys sur son replat en fond de vallée

Pour rappel, voici certaines dispositions du DOO (Défi n°1- orientation n°2).

• Objectif 1 : « Protéger et valoriser les espaces majeurs déjà dotés de mesures de protection ». Quid des sites inscrits et de leurs abords ?

• Objectif 2 : « Préserver et valoriser les sites et espaces paysagers remarquables. Le principe d'inconstructibilité prévaut hors des enveloppes urbaines existantes, sauf exceptions : UTN locales sous réserve de justifier de leur intégration au paysage ».



Vue du projet depuis le massif du Crêt Rond. Source : Anne-Christel MAGNIN <https://www.facebook.com/groups/8839417724/>

Pour résumer mon point de vue :

Favorable à l'installation d'un Club Med à Valloire

Vigilant quant aux principes architecturaux et urbains proposés

Hostile à l'installation de l'infrastructure sur ce site peu propice à l'urbanisation